



## URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir, en vertu du Code du Développement Territorial, que le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « Citymesh s.a. », représentée par Monsieur BOREUX Baudouin, dont les bureaux se trouvent Siemenslaan 13 à 8020 Oostkamp.

Le terrain concerné est situé Avenue de la Belle Voie à 1300 Wavre et cadastré division 2, section G n°289A.

Le projet consiste en l'installation d'une nouvelle station de radiocommunication multiopérateur pour Citymesh (Digi), Telenet Group SA et Orange SA ; qu'elle se compose comme suit :

- Sur un pylône de 36 m de haut, station de télécommunication et une station au sol composée d'un massif en béton de 6\*6 m ;
- Les antennes et faisceaux seront installés et fixés au pylône tubulaire ;
  - o Installés tout en haut du pylône, 3 antennes à 25m de hauteur (Orange), 3 antennes pour Telenet à 29m de hauteur et 3 antennes (Citymesh) à 33 m de hauteur ;
  - o Implanté à une distance de 2;08m par rapport à l'axe du conduit de l'INBW ;
  - o La dalle sera de 10cm par rapport au terrain naturel ;
  - o Une noue d'infiltration dimensionnée à 18m<sup>3</sup> ;
  - o Un éclairage pour le terrain de foot est prévu à une hauteur de 15m ;
  - o La pose d'une clôture défensive de type treillis de teinte verte de 2m00 ; un filet anti-ballon installé sur la dalle béton

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial : L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : François-Xavier Van Damme), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1<sup>er</sup> étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),
- Le mardi 23 juin 2026 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be). À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

**L'enquête publique est ouverte le 19 juin 2026 et clôturée le 03 juillet 2026.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be)

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 26/123.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 03 juillet 2026 à 11h, au Service urbanisme.

A Wavre, le 10 juin 2026